

Ce Prince détacha en leur faveur une partie de la Caroline, érigea ce canton en une Province particuliere sous le nom de Georgie, & leur en donna en propriété les sept huitiemes dont il étoit le maître. L'autre huitieme appartenoit au Lord Carteret. De plus le Roi les réunit en corporation par une charte, sous le nom de *Commissaires pour l'établissement de la Colonie de la Georgie en Amérique*.

Avec la propriété des sept-huitiemes de ce canton, la charte leur abandonne la pêche de toutes sortes de poissons, même des poissons royaux, comme baleines, esturgeons: ensemble les mines d'or & d'argent, les perles, les pierres précieuses, & les minieres de toutes autres sortes de métaux & minéraux, à la charge seulement de relever du Château-Royal de Hampton-court dans le Comté de Middlesex en Angleterre, & de payer annuellement une redevance de 4 shellings (4 liv. 12 sols tournois) par chaque centaine d'acres des terres de cette concession, dix ans après qu'elles auroient été mises en valeur.

Le Lord Carteret se fit un honneur de contribuer à la réussite du projet charitable des Commissaires, en leur cédant